

AR PREFECTURE

017-200041523-20200618-DEC274_2020-AU
Reçu le 18/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Parc Mysterra

Décision n° 274/2019
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame CHAINTRIER Alicia en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 20 au 30 juin 2020,
- Monsieur DAVID Mathias en tant qu'agent technique et de maintenance du 23 juin au 30 novembre 2020,

Fait à Jonzac,
Le **18 JUIN 2020**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU